Image not found or type unknown

Information suite a une saisi

Par **rico93**, le **17/05/2011** à **13:15**

Bonjour,
J'ai un échéancier en cour avec un huissier depuis le 17/12/2010, un remboursement de 2880.90€ avec des mensualités de 100€, je verse les dites mensualités via virement bancaire sur le compte du cabinet d'huissier depuis le 25/12/2010 sans aucun incident à ce jour.
Malgré cela, ce mois-ci l'huissier a effectué une saisi sur salaire et j'ai reçu un courrier mentionnant que d'autre saisi étaient à venir.
Ces saisis me sont très préjudiciable étant donné que j'ai d'autre créanciers à honorer.
L'huissier a t-il le droit de faire cela, étant donné qu'aucun incident n'a eu lieu, et que puis-je faire maintenant, j'ai une situation financière fragile, et avec cette saisi je me retrouve découvert.
Salutations.

Par **Solaris**, le **18/05/2011** à **13:58**

Bonjour,

Votre échéancier a-t-il était accpeter par écrit par votre créancier ou l'huissier? Dans la négative, il le peut. Dans l'affirmative, vous exposerez la situation lors de l'audience de conciliation à laquelle vous êtes convoquée et le magistrat notera officiellement votre accord s'il y en a un.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés